



Invitation du printemps NSH  
PISCINE SYLVIE-BERNIER  
25 mars 2023

## Le club *Natation Sainte-Foy Haute-Saint-Charles* vous convie à son Invitation du printemps

### Lieu de la rencontre

Piscine Sylvie Bernier  
3020, Boulevard Hochelaga  
Québec G1V 3Y4

### Directeurs de rencontre et Responsables des inscriptions

Paul Bourassa  
officiels@natation-nsh.com

Dominic Lacoste  
doumy\_d@hotmail.com

### Responsables des officiels

Marie-France Godin  
Courriel : godinmf@gmail.com

### Horaire de la rencontre

Samedi 25 mars AM

- ❖ *Période d'échauffement* : 7h25-8h25 (3 x 20 minutes)
- ❖ *Réunion des entraîneurs* : 8h00
- ❖ *Début de la compétition* : 8h30

Samedi 25 mars PM

- ❖ *Période d'échauffement* : 13h25-14h25 (3 x 20 minutes)
- ❖ *Début de la compétition* : 14h30

### Installations

Bassin de 25 mètres de 8 couloirs, câbles anti-vagues, système de chronométrage utilisé ARES 21 avec plaques de touche et tableau d'affichage 8 positions, vestiaires, casse-croûte et gradins pouvant accueillir 350 spectateurs.

### Sanction

La rencontre est autorisée par la Fédération de natation du Québec.

### Règlements

Les règlements de Natation Canada et de la Fédération de natation du Québec s'appliqueront lors de cette rencontre. Les départs se feront à partir des plots de départ selon FINA FR 2.3



Invitation du printemps NSH  
PISCINE SYLVIE-BERNIER  
25 mars 2023

et SW 4.1. Pour les paranageurs, les départs seront réalisés conformément au règlement WPS 11.1 et au paragraphe 1.2.3.1 de l'annexe 2 du WPS.

### **Procédures de sécurité**

Durant la compétition, les procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada seront en vigueur. En outre, un athlète fautif pourrait être pénalisé et ne pas participer à la première épreuve de la session. Voir les procédures en cliquant sur le lien suivant : [Procédures de sécurité pour l'échauffement](#)

Les organisateurs, nageurs et entraîneurs devront également respecter le règlement de sécurité en bassin. On peut consulter le règlement en cliquant sur le lien suivant : [Règlement de sécurité](#)

### **Admissibilité des nageurs**

Tous les athlètes participant à une compétition doivent être conformément inscrits dans une catégorie admissible au réseau de compétition (ex: un nageur ayant le statut « confirmer compte » n'est pas un nageur inscrit conformément) dans la base de données de Natation Canada\*. Le fichier des épreuves est disponible sur le site <https://www.swimming.ca/fr/evenements-resultats/>. Toutes les inscriptions devront OBLIGATOIREMENT être déposées sur ce même site dans la colonne « Déposer entrées » avant la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité du club de vérifier la validité des données avant de déposer les inscriptions en ligne.

\*Pénalité pour défaut d'inscription

- Pour un nageur non inscrit conformément dans une catégorie admissible dans le site national d'inscription et ayant participé à une compétition
  - Le club d'appartenance du nageur aura l'obligation de l'inscrire dans la catégorie appropriée dans les 5 jours suivants et une pénalité de 50 \$ par nageur fautif sera envoyée au club
  - Le comité organisateur ayant accepté dans son événement un nageur non-inscrit recevra une pénalité de 100\$ par nageur fautif.
- Pour un nageur ayant participé à une compétition en étant inscrit dans une catégorie inappropriée :
  - La FNQ procédera à son changement de statut au moment où elle reçoit le rapport de validation de Natation Canada. Le nageur sera inscrit comme nageur compétitif.
  - Des frais administratifs de 20 \$ seront facturés par la FNQ pour le changement de catégorie.

### **Admissibilité des entraîneurs**

Chaque entraîneur participant à une compétition devra être membre en règle de la FNQ ou de sa propre fédération provinciale/nationale. Afin de pouvoir entraîner et participer à des



Invitation du printemps NSH  
PISCINE SYLVIE-BERNIER  
25 mars 2023

compétitions sanctionnées, l'entraîneur(e) d'un club québécois doit avoir minimalement obtenu le statut « certifié » d'une formation suivante :

- Natation 101 – Entraîneur(e) des fondements de la natation;
- Natation 201 – Entraîneur(e) groupe d'âge ;
- Natation 301 – Entraîneur(e) senior au début de sa prise de fonction.

Mesure d'exception pour les nouveaux entraîneurs: se référer au règlement de sécurité de la natation en bassin.

Chaque club devra obligatoirement avoir un entraîneur exclusivement dédié à sa fonction d'entraîneur durant une compétition. Un entraîneur ne pourra donc pas compétitionner si celui-ci est le seul entraîneur présent de son club.

### **Inscriptions**

Le nombre de participants sera limité à 350 nageurs ou moins si l'évaluation de temps de la rencontre effectuée par SPLASH démontre que le temps maximum de 3 heures 30 par session est dépassé. Les clubs qui verront leurs nageurs refusés seront avisés et remboursés.

### **Les frais d'inscription**

45 \$ + taxes = 51,74 \$ par nageur incluant les frais de participation de la FNQ de 6,00 \$ + taxes soit 6,90\$ par épreuve individuelle

N.B. les frais d'inscription ne sont pas remboursables

Les chèques doivent être faits à l'ordre de Natation Sainte-Foy-Haute-Saint-Charles ou NSH et remis avant le début de la première session au secrétariat

Le paiement en ligne par carte de crédit est possible via l'envoi d'une facture électronique (prière de communiquer avec le responsable des inscriptions)

Le paiement Interac est également possible :

- Ajouter le destinataire NSH et choisir le mode de virement par courriel avec l'adresse [tresorerie@natation-nsh.com](mailto:tresorerie@natation-nsh.com)
- Si une question de sécurité est demandée, peu importe celle-ci, la réponse doit être : NSH
- Dans la section Message ou Raison Inscrire le nom complet de votre club

### **Date limite d'inscription**

Aucune réservation : premiers arrivés, premiers servis, mais les fichiers d'inscription pourront être modifiés jusqu'à la date limite qui est fixée au **vendredi 17 mars.**



Invitation du printemps NSH  
PISCINE SYLVIE-BERNIER  
25 mars 2023

### **Inscriptions tardives**

Les inscriptions tardives pourront être acceptées au début de la compétition seulement pour compléter la première série de chacune des épreuves de la rencontre.

### **Forfaits**

Les forfaits devront être remis par écrit au commis de course ou au secrétariat, au plus tard 30 minutes avant le début des sessions.

### **Catégories d'âges**

Le groupe d'âge est déterminé par l'âge du nageur à la première journée de compétition, soit 11-12 ans, 13-14 ans et 15 ans et plus.

### **Déroulement de la compétition**

Toutes les épreuves se nagent senior garçons et filles et sont finales par le temps. Les nageurs seront répartis sous la formule simple, du plus lent au plus rapide.

Les résultats seront affichés par groupes d'âges.

### **Récompenses**

Des médailles seront remises aux 3 premières positions de chaque épreuve, pour chaque catégorie d'âge. Les clubs devront récupérer les médailles au secrétariat à la fin de la compétition (aucun envoi postal).

### **Officiels**

Natation Sainte-Foy Haute-Saint-Charles compte sur la participation de tous les clubs pour fournir des officiels en nombre suffisant pour le bon déroulement de cette rencontre.

### **Résultats**

Les résultats seront publiés sur le site de Natation Canada, sur Swimrankings et sur SplashMe.



Invitation du printemps NSH  
PISCINE SYLVIE-BERNIER  
25 mars 2023

	Samedi matin	
FILLES	ÉPREUVES	GARÇONS
1	200 m libre	2
3	50 m dos	4
5	200 m brasse	6
7	100 m QNI	8
9	50 m libre	10
11	100 m papillon	12
13	200 m dos	14
15	100 m brasse	16
	Samedi PM	
FILLES	ÉPREUVES	GARÇONS
17	400 m libre	18
19	50 m papillon	20
21	100 m dos	22
23	100 m libre	24
25	200 m papillon	26
27	50 m brasse	28
29	200 m QNI	30